

Image not found or type unknown



Controle alcoolemie et demande de revenus

Par **rouxtr34**, le **29/07/2013** à **17:42**

Bonjour, lors d'un contrôle d'alcoolémie, je me suis fait prendre avec 0.44, donc suspension automatique de 1 mois. Le gendarme m'a demandé mes revenus financiers, afin d'ajuster l'amende a-t-il dit!!! Est-ce légal? Cela ne constitue-t-il pas un vice de forme? Par avance merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **29/07/2013** à **17:54**

Bonjour, C'est normal car avec ce taux, il s'agit d'un délit (à partir de 0.40mg/LAE). Le juge tiendra compte de vos revenus pour fixer l'amende.